



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants :

- Projet : Plan d'urbanisme (règlement numéro 230)
- Projet : Zonage (règlement numéro 231)
- Projet : Lotissement (règlement numéro 232)
- Projet : Construction (règlement numéro 233)
- Projet : Gestion des règlements d'urbanisme (règlement numéro 234)
- Projet : Démolition d'immeubles (règlement numéro 248)
- Projet : Restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes (règlement numéro 240)
- Projet : Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier (règlement numéro 249)
- Projet : Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus (règlement numéro 250)
- Projet : Usages conditionnels (règlement numéro 254)
- Projet : Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes (règlement numéro 258)

et affectant l'ensemble du territoire

1. Introduction

Dans le cadre de la concordance de son plan d'urbanisme et de l'ensemble des règlements d'urbanisme qui en découle, le Conseil municipal a adopté le 3 avril 2023, lors de la séance publique, les projets de règlements ci-haut mentionnés, lesquels, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, doivent être soumis à la consultation publique.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément aux dispositions de la loi, une assemblée publique doit être tenue, aux coordonnées suivantes :

Date : 1^{er} mai 2023
Lieu : Saint-Gabriel-de-Valcartier
Heure : 19h15
Endroit : 2215, boulevard Valcartier, G0A 4S0

3. Objets de la consultation publique

Le maire présidera la séance de consultation et toute personne pourra s'y faire entendre.